

2 avril 2024



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Communiqué du service de l'urbanisme

Chers citoyens, citoyennes,

Suivant la publication du Trait d'union, vous avez pu prendre connaissance des avis publics indiquant la tenue d'une soirée d'information et d'une seconde assemblée de consultation publique devant se tenir le 8 avril prochain.

Malheureusement, en raison d'un bris d'imprimante, je vous informe par la présente, l'impossibilité de tenir cette soirée à la date prévue. Ce retard de publication engendra le non-respect du délai prévu par la loi, dans le cadre de la transmission des avis publics.

Je termine en vous mentionnant que l'assemblée de consultation publique, séance d'information est reportée au mercredi 1^{er} mai 2024. Je vous invite à prendre connaissance des avis publics ci-joints.

Veuillez prendre note que les projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'à la mairie, situé au 3870, chemin de Tilly.

Je vous remercie de votre compréhension.

Vicky Saumure

Conseillère en urbanisme et greffière adjointe